



LUTTE CONTRE LE

Moustique TIGRE



DOSSIER D'AIDE À L'ACHAT DE PIÈGES ANTI-MOUSTIQUES



Contact : DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES · 04 75 81 35 77 · MOUSTIQUETIGRE@GUILHERAND-GRANGES.FR

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LUTTE CONTRE LE
MOUSTIQUE
TIGRE

Dans le cadre du plan de lutte contre la propagation du moustique tigre, la Ville de Guilhaerand-Granges a souhaité développer des dispositifs innovants et écologiques tout en incitant les habitants à s'engager dans une démarche collective.

Dans ce contexte en 2022, la municipalité :

- a déployé 11 bornes anti-moustiques sur le domaine public (parcs, voies piétonnes...). Ces dernières pratiquent une démoustication propre. En effet, les femelles moustiques sont attirées par le CO2 émis par la borne, imitant la respiration humaine. En s'approchant, elles sont aspirées par l'équipement puis capturées dans un filet. Connectées, ces bornes collectent également des données chiffrées de captures des moustiques.
- a mis en place une subvention aux particuliers pour l'achat de pièges à moustiques.

RAPPEL DES BONS GESTES À ADOPTER

Il faut supprimer toute retenue d'eau stagnante à votre domicile et autour en respectant les conseils suivants :

- Vider tous les objets inutilisés pouvant contenir de l'eau.
- Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, les toitures terrasses, les terrasses sur plots...).
- Entretenir le jardin (élaguer, tailler, ramasser les déchets végétaux), réduire les sources d'humidité.
- Couvrir toutes les réserves d'eau à l'aide d'une moustiquaire.

BESOINS DE CONSEILS

MOUSTIQUETIGRE@GUILHERAND-GRANGES.FR - 04 75 81 35 77

Traitement des données personnelles

Les données personnelles recueillies pour ce dossier résultent de la communication volontaire de données à caractère personnel, par le biais d'un formulaire ou d'une inscription. Ces données ainsi recueillies ne servent qu'à transmettre les éléments d'informations liés aux demandes, aux missions effectuées et prestations réalisées par la Ville de Guilhaerand-Granges et ses établissements.

La Ville de Guilhaerand-Granges conserve de manière confidentielle ces informations et offre la possibilité de bénéficier d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous devez vous adresser à la mairie. Les données personnelles collectées ne feront l'objet d'aucune cession, ni d'aucun traitement autre que celui pour lequel elles ont été recueillies.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, et au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) 2016/679 du Parlement européen, toute personne peut obtenir communication, et le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.



RÈGLEMENT DE L'AIDE À L'ACHAT

LUTTE CONTRE LE
MOUSTIQUE
TIGRE

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Être résident sur la Ville de Guilhaud-Granges
- Acheter un piège à moustiques tigres spécialement conçu pour l'extérieur (jardins ou terrasses/balcons)
- Une seule participation par foyer sera possible jusqu'au 31/12/2023
- Le montant de l'achat des pièges (hors cartouche) doit être à minima de 15€
- Ne pas avoir bénéficié de l'aide municipale en 2022

LE TYPE DE PIÈGES À SE PROCURER :

- Les pièges de type aspirateur de moustiques utilisant un leurre olfactif

LES TYPES DE PIÈGES SUIVANTS NE SERONT PAS SUBVENTIONNÉS :

- Pièges qui fonctionnent avec des insecticides ou des pesticides
- Pièges qui ne fonctionnent qu'en intérieur
- Pièges de type tapettes électriques à insectes et les prises électriques anti-moustique.

En cas de doute sur le type de piège, nous vous remercions de prendre contact avec la mairie pour la confirmation de la prise en charge.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

- Le formulaire complété
- Une copie de la facture acquittée au nom du demandeur (pas de ticket de caisse)
- Un justificatif de domicile de moins d'un an
- Un RIB libellé au nom du demandeur

Le dossier est à renvoyer à moustiquetigre@guilhaud-granges.fr ou par courrier à 1 place des Cinq Continents – 07500 GUILHAUD-GRANGES

LE MONTANT DE LA SUBVENTION :

20 % du montant total plafonné à 30 €

Chaque demande sera étudiée par le service municipal compétent.

Un avis favorable ou défavorable sera ensuite communiqué au demandeur.



FORMULAIRE DE DEMANDE

LE DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

07500 GUILHERAND-GRANGES

Téléphone :

Email :

LE MATÉRIEL ACHETÉ

Marque :

Modèle :

Nom du fournisseur :

Date d'achat :

Seuls les modèles achetés à compter du 01/01/2022 seront éligibles à la subvention.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur de l'exactitude de tous les renseignements notés sur ce dossier, et m'engage à installer le dispositif bénéficiant d'une subvention.

Fait à Guilherand-Granges, le

Signature du bénéficiaire :



CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

- Numéro de dossier :
- Date de réception du formulaire :
- Documents fournis :
 - Formulaire complété et signé par le demandeur
 - Justificatif de moins d'un an
 - Copie de la facture acquittée au nom du demandeur
 - RIB libellé au nom du demandeur
- Subvention accordée : Oui Non
- Observations :